



CITE ÉDUCATIVE D'AJACCIO

RÈGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS 2025

I. Le cadre

Les Cités éducatives sont un label d'excellence visant à intensifier les prises en charge éducatives, des enfants et des jeunes, **de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire**. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations et habitants. L'ambition de la démarche des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner l'existant et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir **accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie**.

Jusqu'en décembre 2023, dans le cadre du Contrat de Ville du Pays ajaccien, la ville d'Ajaccio comptait deux Quartiers Politique de la Ville Jardins de l'Empereur et les Salines.

Le renouvellement du label jusqu'en 2026 et la modification du périmètre géographique des quartiers prioritaires ont été confirmé par un courrier cosigné de la Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse et de la Secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville, adressé à monsieur le Maire en date du 23 avril 2024.

Ainsi, les deux quartiers prioritaires de la Ville (QPV) sont les suivants :

- Cannes-Salines
- Nord Rode

Le périmètre de la Cité éducative s'étend à l'ensemble des établissements scolaires en éducation prioritaire.

L'équipe de pilotage de la Cité Éducative, composée **de la Mairie d'Ajaccio, de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, de l'Éducation Nationale, de la Préfecture de la Corse du Sud, de l'Université de Corse Pasquale Paoli et de la Caisse d'allocations familiales de Corse**, lance un appel à projets pour l'année 2025.

Celui-ci s'adresse à tout porteur de projets qui souhaite agir dans les orientations du Contrat de ville et du plan de déploiement de la Cité éducative, pour 2025.

L'émancipation de la jeunesse des quartiers populaires suppose trois initiatives clés :

- Permettre aux acteurs éducatifs des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) de lutter encore plus résolument contre la ségrégation et de renforcer leur attractivité vis-à-vis des habitants.

- La cité éducative œuvre en lien avec les instances existantes aux différentes échelles (réseau d'éducation prioritaire, contrat de ville dont PRE et le Projet Educatif Local).
- Élaborer et déployer une stratégie éducative ambitieuse en direction des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, afin de renforcer la persévérance scolaire, les aspirations individuelles et les perspectives ouvertes et réduire significativement les écarts de réussite avec les jeunes des autres quartiers de la ville et de l'agglomération.
- Bâtir un écosystème de coopération des acteurs éducatifs autour de l'École, afin de faciliter l'exercice convergeant des responsabilités éducatives des familles, des enseignants, des personnels concernés, des collectivités locales, des intervenants sociaux et plus largement de tous les adultes concernés. Cette alliance éducative permettra l'accompagnement personnalisé des enfants vers la réussite depuis le plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

L'école est un levier essentiel de mobilisation afin de mettre en synergie la responsabilité des familles, l'engagement des collectivités locales, la richesse du tissu associatif, le dynamisme de sa jeunesse et l'investissement des professionnels qui y travaillent.

L'ambition des Cités éducatives n'est **pas d'être un dispositif de plus**, mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin au travers de trois axes :

1. **Conforter le rôle de l'école** : là où elle est particulièrement attendue, l'École doit être attractive et rayonnante sur son environnement.
2. **Promouvoir la continuité éducative** : la continuité éducative doit être organisée autour de l'École, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.
3. **Ouvrir le champ des possibles** : l'un des enjeux majeurs de la "Cité éducative" est d'aider les enfants et plus particulièrement les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation, en multipliant les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

Un même enjeu a fondé les diverses initiatives engagées : accompagner chaque parcours éducatif individuel en optimisant les liens entre les acteurs de la Cité (associatifs, enseignants, habitants, institutionnels, jeunes, parents, professionnels du social et de la culture), entre les temps de vie de l'enfant/du jeune (temps familial, temps scolaire, temps périscolaire et temps extrascolaire), entre les divers domaines favorisant l'accès à la culture et l'exercice de la citoyenneté.

A l'issue de cette première contractualisation (2021-2023), il s'avère que la Cité éducative doit répondre à certains besoins du territoire :

- Accompagner des plus jeunes (0 à 3 ans) et de leur famille dans l'exercice de leurs droits/devoirs de citoyens
- Aider à l'insertion professionnelle et sociale des plus âgés (16 à 25 ans) leur permettant de devenir des acteurs de la Cité à la fois respectés et respectueux.
- Impliquer des habitants de la Cité éducative dans son fonctionnement et dans sa programmation.
- Médiatiser des actions, promouvoir, valoriser et communiquer sur le dispositif.
- Favoriser l'accès à une culture sous différentes formes est un objectif à atteindre.
- Traiter les problématiques de santé, physique et mentale, est un véritable enjeu au sein de cet écosystème.

La cité éducative d'Ajaccio s'articule autour de trois axes stratégiques :

Axe 1 : Conforter le rôle de l'école en partenariat et en co-éducation

- Objectif 1 : Assurer l'égalité des chances par la maîtrise des savoirs fondamentaux :
 - Accompagner l'entrée des élèves à l'école maternelle
 - Accompagner les élèves dans leurs réussites et leurs difficultés
 - Promouvoir la lecture sous toutes les formes, sur tous les temps de l'enfant en partenariat sur le territoire
 - Engager les parents dans le parcours de réussite et de progrès, dans la compréhension des enjeux de l'école
- Objectif 2 : Renforcer le repérage des difficultés et l'accompagnement vers la réussite :
 - Développer les outils de détection (observatoire, évaluations) et d'accompagnement (formation, achat de matériel)
 - Favoriser les parcours coordonnés et l'approche globale de l'enfant et la famille
 - Déployer une demande d'accompagnement à la scolarité
- Objectif 3 : Mobiliser tous les élèves et soutenir l'ambition scolaire :
 - Prévenir les situations de rupture
 - Proposer un parcours individuel et/ou collectif de réussite pour des élèves au(x) besoin(s) identifié(s) sur tous les temps dans une logique partenariale
 - Proposer des actions d'innovation pédagogique

Axe 2 : Promouvoir la continuité éducative

- Objectif 4 : Instaurer un climat serein :
 - Renforcer les liens pour une relation apaisée avec les parents pour créer une communauté éducative
 - Développer l'esprit de citoyenneté et éduquer aux valeurs de la République pour une image des jeunes responsable et engagée
 - Climat scolaire - climat de quartier : Favoriser l'empathie, les attitudes bienveillantes et solidaires au sein du groupe et dans le vivre ensemble
 - Développer l'esprit village au quartier : intégrer les élèves dans la vie du quartier et favoriser les interactions avec l'ensemble des acteurs du quartier
 - Appréhender concrètement dans le quartier les enjeux du développement durable pour soi et pour les autres
- Objectif 5 : Se mobiliser pour la santé des jeunes :
 - Promouvoir l'activité physique pour favoriser le bien être corporel, mental et renforcer la confiance en soi
 - Prévenir du danger des écrans et des réseaux sociaux : pour un usage du téléphone raisonné et constructif
 - Santé Mentale : proposer une alternative de gestion du stress, de l'anxiété, de l'angoisse aux enfants développant des premiers symptômes
 - Renforcer la prévention et parcours éducatif de santé par l'action en responsabilisant les enfants et familles
- Objectif 6 : Renforcer les alliances éducatives :
 - Instaurer des temps et des espaces de médiations avec les parents pour renforcer leur rôle pour une co-éducation pleine et entière
 - Se connaître et échanger naturellement et régulièrement entre acteurs locaux (institutionnels et associatifs) du territoire
 - Proposer un dispositif large d'accompagnement après la classe dans une logique de coopération avec l'Ecole pour des thèmes dédiés : lecture, Travail personnel de l'élève, Egalité fille - Garçon, lutte contre la Harcèlement...

Axe 3 : Ouvrir les champs des possibles et promouvoir l'excellence

- Objectif 7 : Accompagner les parcours et l'insertion professionnelle :
 - Lutter contre les orientations "subies"

- Accompagner les 16-25 ans
- Assurer l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans le parcours de formation et d'insertion
- Favoriser l'emploi des jeunes par le biais de la formation en apprentissage
- Présenter l'offre de formation de l'Université de Corse
- Favoriser l'acquisition de compétences sociales facteur d'employabilité
- Objectif 8 : Lutter contre les assignations sociales et de territoires :
 - Susciter l'ambition dans tous les domaines : déployer les dispositifs d'excellence au sein du territoire
 - Dépasser le déterminisme et renforcer le pouvoir d'agir : valoriser les talents
 - Ouvrir la voie des carrières mathématiques scientifiques et numériques aux filles
 - Promouvoir l'égalité de parcours Fille - Garçon
- Objectif 9 : Favoriser l'ouverture patrimoniale, culturelle et scientifique :
 - S'enrichir culturellement par la pratique, par la rencontre et la représentation
 - Proposer des actions de diffusion de la culture scientifique de l'Université de Corse (rencontres chercheurs, expositions, visites de laboratoires de Vignola)
 - Encourager les mobilités locales pour découvrir sa ville et son patrimoine, découvrir son île et ses espaces naturels
 - Pratiquer les nouvelles technologies pour se former comme élève et citoyen avec l'IA

II. L'appel à projet

Éligibilité des projets

Cet appel s'adresse **aux personnes morales de droit public ou privé**, porteurs d'un projet ayant un impact sur **la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0-25ans résidents dans le périmètre labellisé cité éducative.**

Leur structure doit :

- Justifier d'une existence de plus d'un an,
- Disposer d'un numéro SIRET ou SIREN,
- Disposer d'un ancrage territorial (être en capacité à mobiliser une file active en proximité, de mobiliser le public des quartiers concernés),
- Être à jour des bilans des subventions antérieurement perçues relevant des crédits spécifiques de la politique de la ville,
- Être à jour des obligations légales (statuts, absence de dette sociale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS, transmission des comptes annuels de l'association ou d'un rapport du commissaire aux comptes...).

Modalités de sélection des projets soumis aux appels à projets

Les projets doivent se décliner sur le périmètre de la cité éducative, à travers des parcours éducatifs cohérents s'articulant sur les temps de vie (**scolaire, périscolaire et extra-scolaire**) des enfants et des jeunes. Ils ont l'obligation de contribuer à structurer la communauté éducative et s'inscrire dans l'un des trois objectifs généraux :

1. Conforter le rôle de l'école ;
2. Promouvoir la continuité éducative ;
3. Ouvrir le champ des possibles.

Chaque demande « dauphin » est étayée par une fiche action cité éducative à la fois précise et synthétique. Chaque item gagne à être renseigné pour éclairer, avec quelques éléments choisis, l'essence, la plus-value et l'opérationnalité d'un projet.

Après avoir complété la fiche action, un contact avec le chef opérationnel de l'éducation nationale ou de la ville d'Ajaccio sera impératif (coordonnées ci-dessous).

La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants :

- ** L'impact sur la réussite éducative des enfants de 0 à 25 ans et sur la structuration de la communauté éducative ;
- ** L'impact sur tous les temps de l'enfant ;
- ** L'implication des parents dans le montage du projet ;
- ** L'inclusion des jeunes les plus vulnérables fera l'objet d'une attention particulière ;
- ** Le respect des valeurs de la République, en faveur de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes de genre ;
- ** Des méthodes innovantes favorisant la contribution active du public bénéficiaire (élèves, parents, personnels) sur plusieurs séances ;
- ** La mise en cohérence et les synergies créées avec les autres dispositifs existants ;
- ** La qualité des relations partenariales induites par et pour l'action ;
- ** La recherche de cofinancements est vivement encouragée. Les actions faisant apparaître plusieurs partenaires financiers et/ou techniques (institutionnels notamment) seront privilégiées ;
- ** Les projets multipartites en lien particulier avec les établissements scolaires de la cité éducative seront attentivement regardés ;
- ** Lorsqu'une action implique un partenaire institutionnel, ce dernier doit avoir été préalablement consulté et son engagement de principe vérifié avant le dépôt du projet.
- ** La faisabilité technique et financière du projet ;
- ** Un bilan de l'action devra être remis au chef opérationnel de la cité éducative à la fin du projet. Les bilans devront faire apparaître la plus-value de l'action pour les habitants des quartiers prioritaires du territoire de la cité éducative, au regard des objectifs poursuivis.

Modalités de candidature

Important :

Les actions devront avoir lieu au cours de l'année 2025.

Aucune action ne pourra débuter sans notification de la subvention.

SAISIE EN LIGNE DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

SUR LE PORTAIL DAUPHIN :

[HTTPS://USAGER-DAUPHIN.CGET.GOUV.FR](https://usager-dauphin.cget.gouv.fr)

- Si vous disposez d'un compte DAUPHIN, connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe ;
- Sinon, cliquez sur « créer un compte ».

Pour vous aider dans la saisie, un guide USAGERS est disponible sur le site de l'ANCT : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

(Dans l'encadré Les programmes, cliquez sur Politique de la ville Nos programmes, puis dans l'encadré Lessubventions, cliquez sur Consulter, enfin dans l'encadré Résumé, cliquez sur Ressources). Pour tout problème d'ordre technique, un service d'accompagnement est à votre disposition :

Par Mail : support.P147@experisfrance.fr

Par Téléphone : 09 70 81 86 94 (de 8h30 à 18h00)

Tout dossier n'ayant pas été préalablement déposé en ligne ne pourra pas être instruit par les services de l'Etat.

Après avoir déposé votre demande sur DAUPHIN, merci de transmettre la référence du dossier à l'adresse électronique suivante :

ddetspp-cohesion@corse-du-sud.gouv.fr

Contact auprès de la DDETSPP de la Corse du Sud (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations) 18 avenue Colonel Colonna d'Ornano - CS 10 005, 20 704 Ajaccio Cedex 9 :

Contact : Lucy ANGELI (lucy.angeli@corse-du-sud.gouv.fr) - 04 95 50 39 52

LISTE DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION

✓ Vous déposez une demande auprès de l'Etat (via le portail DAUPHIN), par action, vous devez joindre :

- Pour le financeur, sélectionner **2A-ETAT-POLITIQUE VILLE** ainsi que **2A-CA du pays ajaccien + préciser dans le libellé « CITE EDUCATIVE »**
- Les pièces justificatives sont demandées par DAUPHIN en fonction du statut de la structure. **RIB, statuts, liste des dirigeants de la structure, attestation d'assurance, comptes annuels de l'année 2023, rapport du commissaire aux comptes (obligatoire pour les structures percevant au moins 153000 euros de subventions publiques), budget prévisionnel de la structure pour l'année 2025, attestation sur l'honneur, délégation de signature de la personne qui a signé l'attestation sur l'honneur.**

Le BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION doit être rempli avec la plus grande attention car la sélection des financeurs conditionne l'acheminement de votre demande de subvention vers le bon service instructeur.

- Veuillez à détailler dans le CERFA :
 - l'établissement / classe concernés (pour la Cité Educative)

- description du projet (activités proposées, rôle des bénéficiaires)
- durée du projet (dates de réalisation, nombre de séances / heures)
- nom des partenaires
- moyens humains et techniques mis à disposition
- méthodes d'évaluation

- Le descriptif de l'action doit être à la **forme impersonnelle et synthétique** (15/20 lignes), **ne pas contenir d'abréviations ni de phrases en majuscules.**
- Veuillez vérifier avant tout dépôt dans DAUPHIN que vos **coordonnées, RIB, SIRET et n° CHORUS** soient corrects.
- Tout autre document ou pièce justificative sollicitée par le service instructeur.

La non-transmission d'un document mentionné et/ou d'une pièce justificative attestant d'une dépense est susceptible de remettre en cause l'octroi de l'aide publique.

Un dossier CERFA sera automatiquement généré sur l'application.

Liste des pièces à fournir à l'Education Nationale :

**** Dossier CERFA** (cerfa N°12156 *05).

**** La fiche de projet type « cité éducative » : prendre Contact avant dépôt sur DAUPHIN auprès des Chefs opérationnels :**

Education Nationale : raphaele.boussouf@ac-corse.fr

Ville d'Ajaccio : v.calendini@ville-ajaccio.fr

Validation des projets

Les dossiers seront instruits par le comité technique de la Cité Educative.

La date de clôture des dépôts de projets est arrêtée au 31 janvier 2025.

Les responsables d'associations et autres structures dépositaires recevront une notification pour les projets validés au titre de la programmation 2025.